



PDGMR 2017-2022

Rapport annuel de suivi – 2019

**PLAN DIRECTEUR  
DE GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES  
2017-2022**

Municipalité d'Oka

Déposé à la séance du Conseil du 5 mai 2020

**Rédaction :**

Cynthia Franci, biologiste  
Chargée de projets en environnement, Municipalité d'Oka

**Budget :**

Annie Chardola, CPA, CGA  
Directrice des finances, Municipalité d'Oka

**Supervision et révision :**

Charles-Élie Barrette, urbaniste  
Directeur général adjoint  
Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, Municipalité d'Oka

# TABLE DES MATIERES

---

<b>LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX</b>	<b>i</b>
Liste des figures	i
Liste des tableaux	i
<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>1. PERFORMANCE DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	<b>3</b>
1.1. Déchets domestiques	3
1.2. Matières recyclables	5
1.3. Matières organiques	8
1.4. Écocentre municipal	11
1.5. Taux de récupération global des secteurs résidentiel et des ICI assimilables	12
<b>2. SUIVI DES MESURES DU PDGMR PRÉVUES EN 2018</b>	<b>13</b>
<b>3. COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	<b>15</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXE 1 Rapport-synthèse de suivi de la mise en œuvre des mesures du PDGMR</b>	<b>20</b>



# LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

---

## Liste des figures

Figure 1	Évolution et projection de la quantité (t) de matières résiduelles éliminées et la quantité (t) réelle de déchets ultimes produits par le secteur résidentiel.....	3
Figure 2	Évolution et projection de la quantité (kg/hab.) de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus .....	4
Figure 3	Évolution de la quantité (t) de matières recyclables éliminées, récupérées et à récupérer, tous secteurs confondus.....	6
Figure 4	Évolution de la quantité (kg/hab.) de matières recyclables récupérées et éliminées par le secteur résidentiel et le secteur ICI .....	7
Figure 5	Évolution de la quantité (t) de matières résiduelles organiques éliminées, récupérées et à récupérer, tous secteurs confondus .....	9
Figure 6	Évolution de la quantité (kg/hab.) de matières organiques éliminées et récupérées pour le secteur résidentiel et le secteur ICI .....	10
Figure 7	Évolution de la quantité (t) de matières résiduelles récupérées à l'écocentre municipal ..	11
Figure 8	Évolution du taux de récupération global (%) depuis 2014 .....	12
Figure 9	Évolution du budget en gestion des matières résiduelles de la Municipalité de 2018 à 2022 .....	18

## Liste des tableaux

Tableau 1	Synthèse du bilan financier pour la gestion des matières résiduelles, au cours de la période 2018-2022.....	17
-----------	---	----

# INTRODUCTION

---

L'année 2019 correspond à la deuxième année d'intégration de la collecte des matières organiques dans les habitudes de vie des citoyens. La première année, soit 2018, avait été très satisfaisante avec un total de 472 tonnes de matières organiques collectées. Encore une fois cette année, les efforts des citoyens se sont reflétés dans les quantités grandissante de matières organiques récupérées et dans la diminution des déchets domestiques. Quant à l'écocentre, les horaires d'ouverture ont été modifiés et la gratuité des services aux citoyens a été maintenue.

Parmi les huit mesures prévues en 2019, trois ont été complétées, trois ont été remis à 2021 et deux sont amorcées.

Le plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) de la Municipalité possède un programme de surveillance et de suivi consistant à faire état périodiquement de la réalisation des mesures ainsi que de leur efficacité à l'égard des résultats escomptés. Ainsi, le présent rapport s'inscrit dans ce programme pour l'année 2019 en présentant la performance de récupération de la collecte à trois voies ainsi que de l'écocentre, en faisant le suivi des mesures prévues et la synthèse du bilan financier concernant la gestion des matières résiduelles.

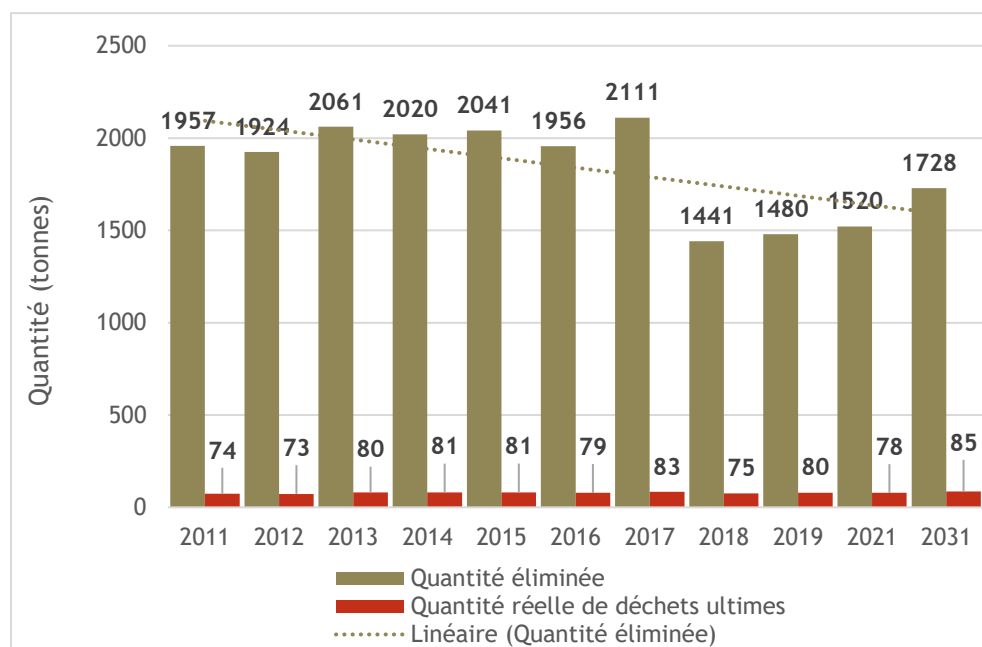
# 1. PERFORMANCE DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

## 1.1. Déchets domestiques

Parmi toutes les matières résiduelles générées, ce sont les résidus ultimes, c'est-à-dire les matières qui ne peuvent être mises en valeur de quelque façon, qui devraient se retrouver parmi les déchets domestiques. Toutefois, une grande partie des matières recueillies par la collecte municipale de déchets domestiques sont valorisables.

Une des orientations du PDGMR est de détourner de l'enfouissement des matières résiduelles et celle-ci vise une diminution de 40% de la quantité de déchets générés par habitant d'ici 2022. Ainsi, le PDGMR prévoit des mesures afin de tendre vers ces résultats, que ce soit en promouvant la réduction à la source ou en encourageant l'utilisation des autres voies de collecte de la Municipalité.

En 2019, la quantité de matières éliminées a augmenté de près de 1% par rapport à 2018, soit 1480 tonnes comparativement à 1441 tonnes. Considérant l'augmentation annuelle de la population, cette augmentation de matières éliminées est négligeable. Toutefois, les quantités de déchets enfouis auront tendance à augmenter, selon les estimations générées pour 2021 et 2031 (Figure 1), si aucune mesure favorisant la réduction n'est mise en place.



**Figure 1** Évolution et projection de la quantité (t) de matières résiduelles éliminées et la quantité (t) réelle de déchets ultimes produits par le secteur résidentiel

## PERFORMANCE DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En s'attardant aux quantités de matières éliminées par habitant annuellement, celles-ci sont restées relativement stables avant l'entrée en vigueur du PDGMR en 2017 (Figure 2). Suite à la mise en place de ce dernier, une franche diminution des quantités de matières enfouies a été observée en 2018. Toutefois, la quantité enfouie par habitant a légèrement augmenté en 2019 et sans efforts notables pour détourner plus de matières de l'enfouissement, le taux par habitant continuera d'augmenter dans les années à venir. En effet, une infime partie des déchets domestiques sont réellement des résidus ultimes, ainsi de nombreuses matières peuvent être détournées de l'enfouissement et être mises en valeur.

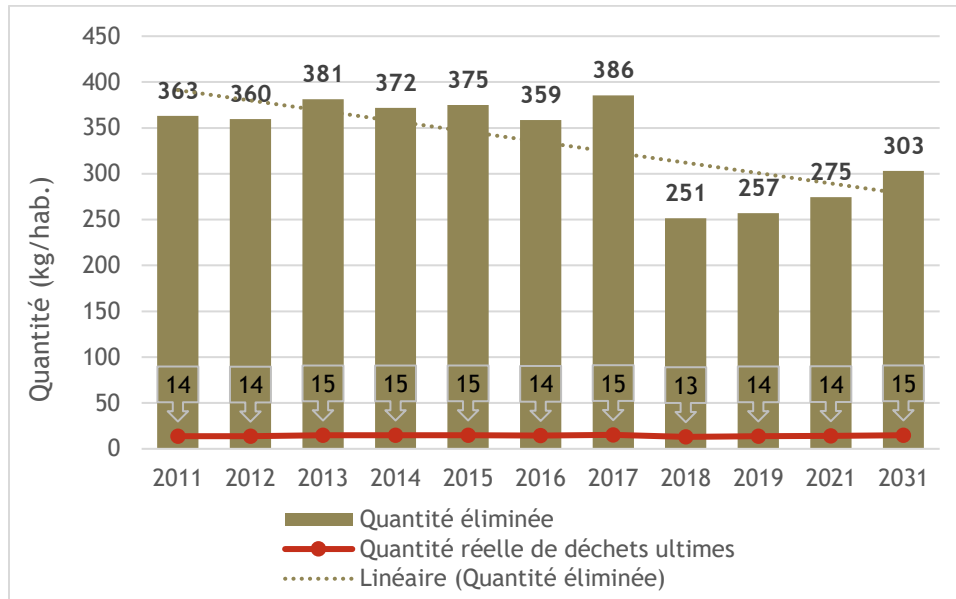


Figure 2 Évolution et projection de la quantité (kg/hab.) de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus



## 1.2. Matières recyclables

Parmi les matières recyclables récupérées par la collecte sélective de la Municipalité, un taux de rejet moyen<sup>1</sup> a été appliqué afin de déterminer les quantités de matières recyclées. Ce taux de rejet fait référence aux matières qui sont dirigées à tort vers les centres de tri.

Une des orientations du PDGMR est d'améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par la collecte sélective afin de récupérer 70% de ces matières d'ici 2022.

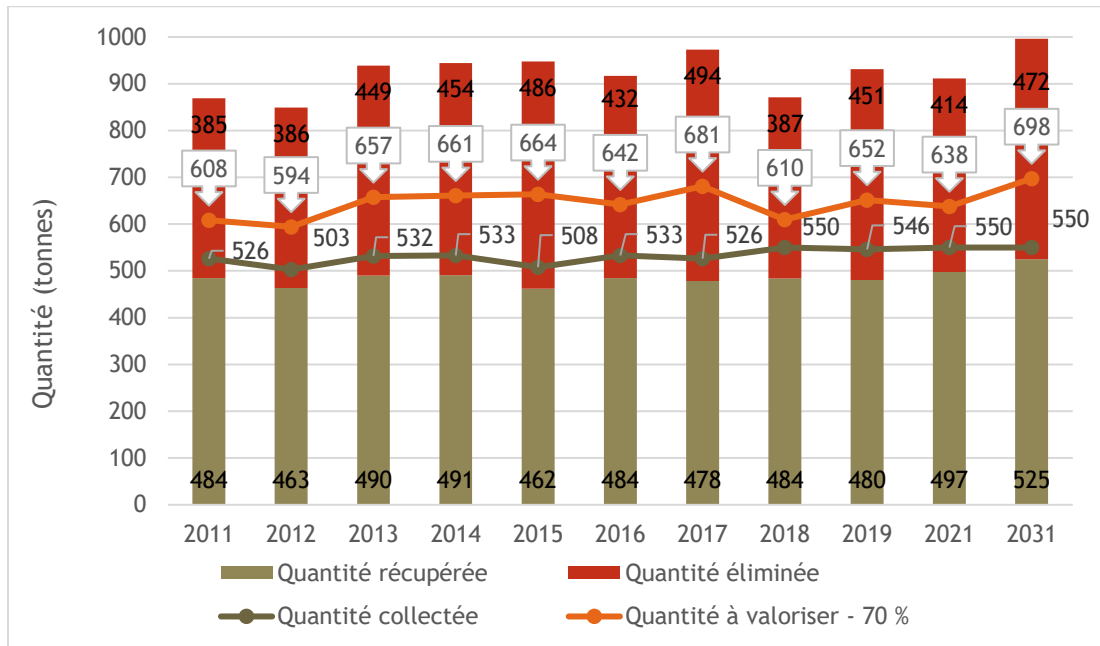
Depuis 2011, l'évolution des quantités de matières récupérées est relativement stable. (Figure 3). En 2019, les quantités amassées lors de la collecte sélective s'élevaient à 546 tonnes, toutefois seule 480 tonnes ont réellement pu être valorisées. Il est donc important de considérer que la quantité de matières recyclables acheminée au centre de tri a légèrement augmenté depuis 2017, toutefois le taux de rejet a également augmenté dans la même période. En effet, au centre de tri Tricentris à Lachute, 12% des matières acheminées sont présentement rejetées. Le taux de récupération en 2019 est donc légèrement inférieur à celui de 2018, soit 52 % comparativement à près de 56 %.

Selon les estimations, les quantités récupérées s'élèveront au-dessus de 500 tonnes pour atteindre 525 tonnes en 2031. Toutefois, ce taux pourrait être considérablement plus élevé si les matières acheminées au centre de tri correspondaient aux matières acceptées. Il est donc essentiel de poursuivre la sensibilisation des citoyens quant aux matières acceptées dans le bac bleu afin d'améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées et ainsi atteindre l'objectif de récupérer 70% des matières résiduelles générés.

---

<sup>1</sup> De 2011 à 2014, le taux de rejet moyen des centres de tri du Québec était de 7,9% et est passé à 9,1% depuis 2015. Pour 2019, c'est le taux de rejet du centre de tri Tricentris à Lachute qui a été appliqué (12%).

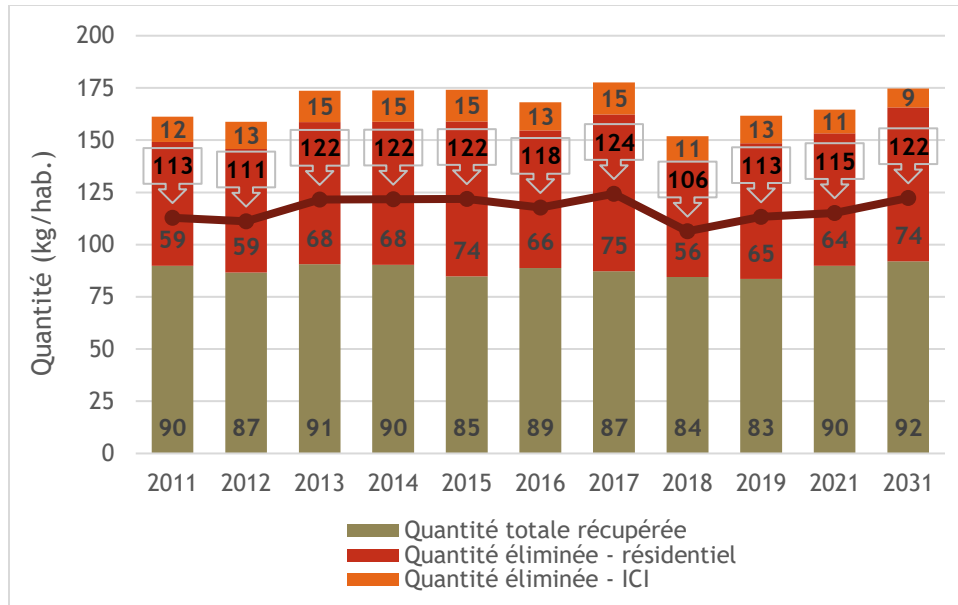
## PERFORMANCE DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



**Figure 3 Évolution de la quantité (t) de matières recyclables éliminées, récupérées et à valoriser, tous secteurs confondus.**

En ce qui concerne la quantité de matières récupérées par habitant, elle diminue légèrement depuis 2016, avec le point le plus bas en 2019 avec 83kg par habitant. Ainsi, les années 2018 et 2019 représentent les années pendant lesquelles les citoyens ont individuellement récupéré le moins de matières (Figure 4).

Il est à considérer que la grande majorité des quantités enfouies proviennent du secteur résidentiel, le reste provenant du secteur des ICI. Les quantités de matières récupérées devraient augmenter pour atteindre 90kg en 2021 et 92 kg en 2031, un taux similaire à 2013. Toutefois, ce scénario est loin de l'objectif de récupérer 70% de ces matières en 2022. Il est donc possible de modifier les habitudes des citoyens afin d'augmenter le taux de récupération individuel pour ainsi s'approcher de l'objectif fixé. La mise en place des mesures prévues du PDGMR sera donc essentielle afin d'atteindre les résultats escomptés.



**Figure 4** Évolution de la quantité (kg/hab.) de matières recyclables récupérées et éliminées par le secteur résidentiel et le secteur ICI

### 1.3. Matières organiques

Parmi les matières organiques récupérées, un taux de rejet moyen<sup>2</sup> a été appliqué afin de déterminer les quantités de matières recyclées. Ce taux de rejet fait référence à toutes les matières qui sont dirigées vers les lieux de traitement et qui ne devraient pas s'y retrouver. L'année 2019 correspond à la deuxième année d'intégration de la collecte des matières organiques dans les habitudes de vie des citoyens.

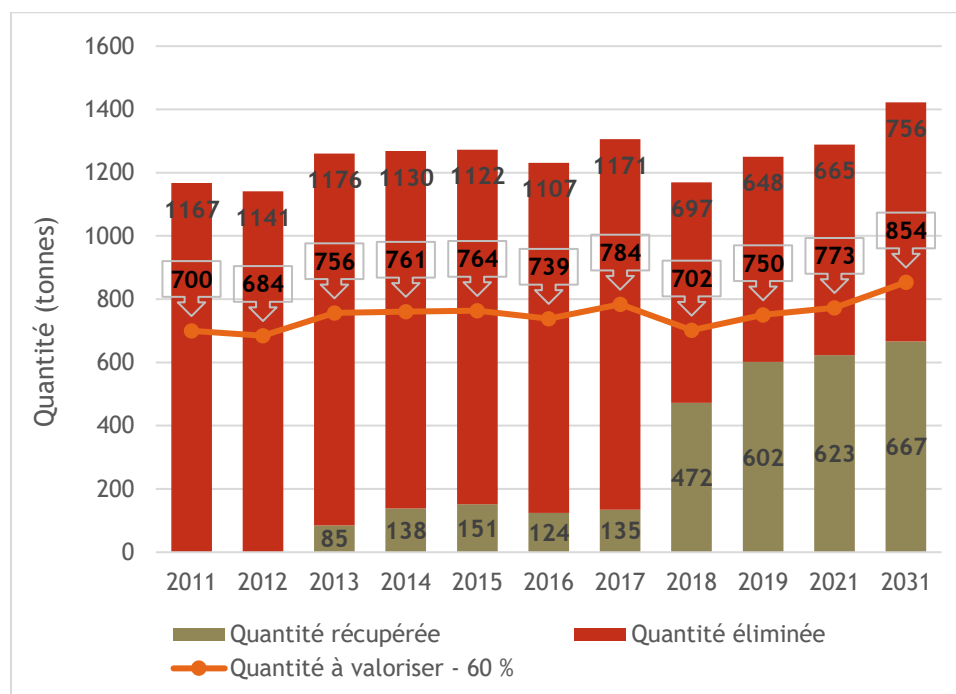
Une des orientations du PDGMR est de détourner de l'enfouissement les matières organiques afin d'en recycler 60% d'ici 2022.

Depuis 2013, les résidus verts étaient les seules matières organiques à être récupérés sur le territoire avec 85 tonnes la première année. Les quantités amassées par la suite oscillaient entre 113 et 151 tonnes (Figure 5). En 2018, avec l'ajout de la collecte de matières organiques, 472 tonnes de matières ont été récupérées, représentant une hausse de 343 tonnes de matières et un taux de récupération de 40,4%. En 2019, 602 tonnes de matières organiques ont été récupérées, ce qui équivaut à un taux de récupération de 48,2%, le plus haut taux jusqu'à présent. Les quantités récupérées dans les prochaines années devraient continuer à augmenter (

Figure 5), en raison de l'augmentation de la population, toutefois les taux de récupération estimés restent similaires pour 2021 et 2031, soit respectivement 48,2% et 46,9%. Ainsi, l'objectif de récupérer 60% des matières organiques ne serait pas atteint. Il est donc essentiel de poursuivre la sensibilisation des citoyens afin de raffiner le tri sélectif des matières et d'assurer la valorisation d'un maximum de matières.

---

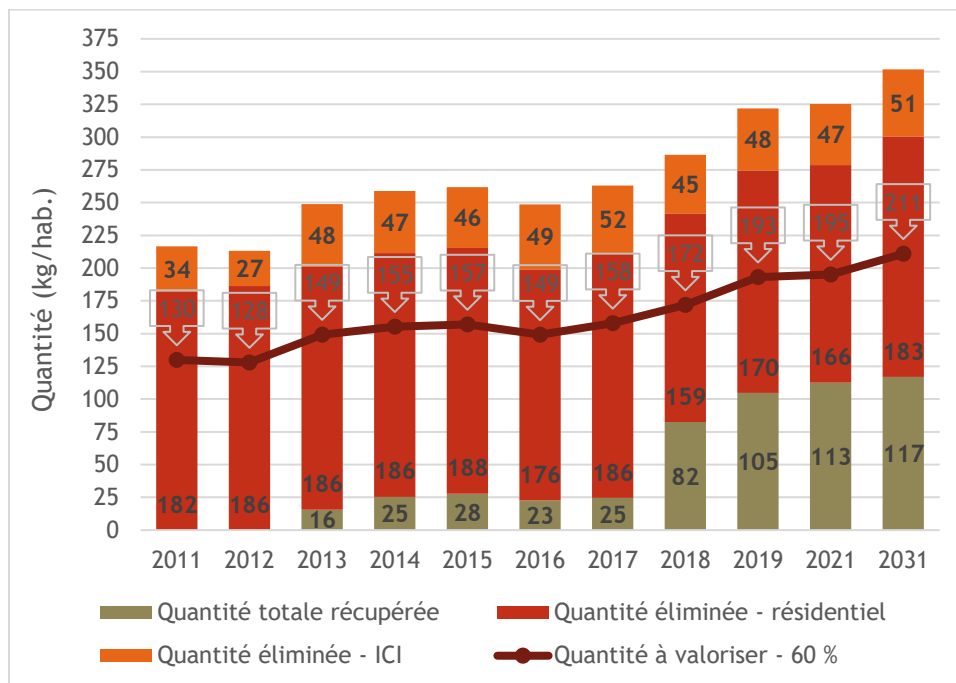
<sup>2</sup> En 2015, le taux de rejet moyen des centres de compostage pour l'ensemble des résidus organiques récupérés du secteur municipal était de 5%.



**Figure 5 Évolution de la quantité (t) de matières résiduelles organiques éliminées, récupérées et à récupérer, tous secteurs confondus**

La récupération de matières organiques par habitant était de 105 kg en 2019, soit 23 kg de plus qu'en 2018. Par comparaison, 218 kg par habitant ont été enfouis en 2019, dont 170 kg/habitant provenant du secteur résidentiel et 48 kg/habitant du secteur des ICI. Les quantités récupérées devraient continuer à augmenter dans les prochaines années pour atteindre 113 kg/habitant en 2021 et 117/habitant kg en 2031. Par conséquent, il est essentiel de poursuivre les efforts de sensibilisation et d'amélioration des services comme prévu dans le PDGMR afin d'atteindre les résultats escomptés.

## PERFORMANCE DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



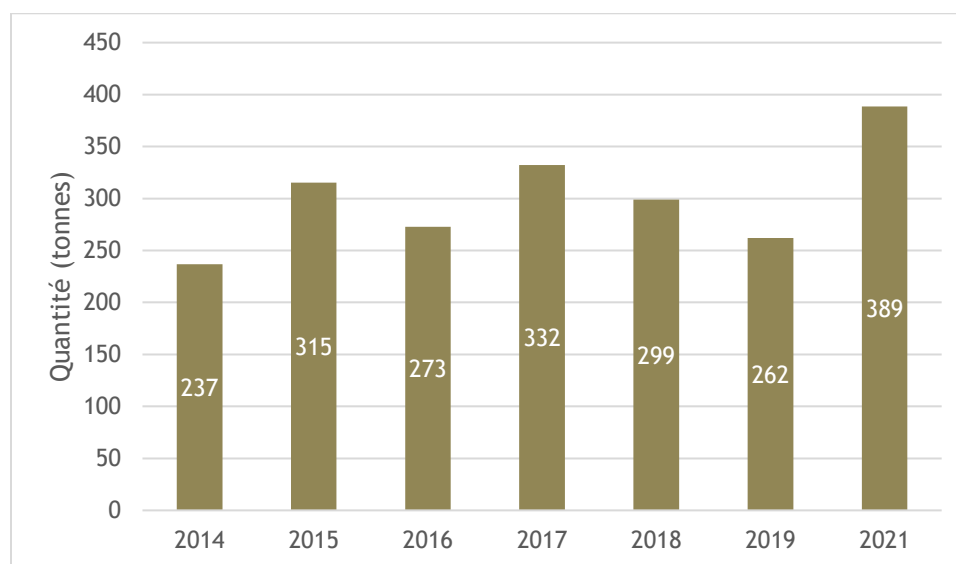
**Figure 6** Évolution de la quantité (kg/hab.) de matières organiques éliminées et récupérées pour le secteur résidentiel et le secteur ICI

## 1.4. Écocentre municipal

L'écocentre municipal récupère une grande variété de matières résiduelles telles que les matériaux de construction, le matériel électronique, les résidus domestiques dangereux, le métal, etc.

Une des orientations du PDGMR est de détourner les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) de l'enfouissement, notamment en optimisant l'installation et les équipements de l'écocentre municipal de manière à augmenter sa capacité de réception de 30 % par rapport au tonnage généré par le secteur résidentiel pour toutes les catégories de résidus non visés par les collectes municipales.

La Figure 7 présente les quantités de matières résiduelles récupérées par année à l'écocentre municipal depuis 2014. Malgré la mise en place de la gratuité de l'écocentre depuis 2018, les quantités récupérées diminuent annuellement, passant de 332 tonnes en 2017, à 299 tonnes en 2018 et 262 tonnes en 2019. Toutefois, la quantité record récupérée en 2017 à l'écocentre pourrait s'expliquer par la démolition suite aux inondations subies cette même année, la moyenne de récupération des années précédentes étant de 275 tonnes. En optimisant les installations et les équipements de l'écocentre de 30% par rapport à 2018, ce sont 389 tonnes de matières qui devraient être récupérées en 2021.

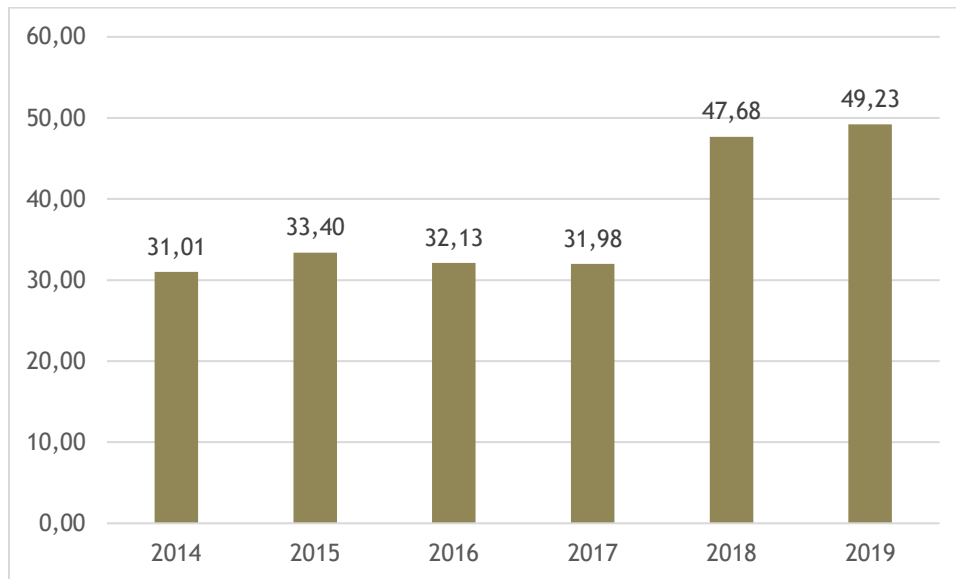


**Figure 7** Évolution de la quantité (t) de matières résiduelles récupérées à l'écocentre municipal

### 1.5. Taux de récupération global des secteurs résidentiels et des ICI assimilables

De 2014 à 2017, le taux de récupération a oscillé autour de 31,0% et a atteint 47,7% en 2018 (Figure 8). Cette augmentation en 2018 s'explique par les résultats présentés préalablement, soit la diminution de la quantité de déchets domestiques enfouis et l'augmentation de la récupération des matières recyclables et organiques par rapport aux années précédentes. Le taux de récupération global a augmenté encore en 2019, atteignant maintenant 49,2%.

L'augmentation de la performance de récupération de la collecte sélective et de la collecte des matières organiques s'explique par la mise en place des différentes mesures du PDGMR, notamment en termes d'information, de sensibilisation et d'éducation, de réglementation<sup>3</sup> et de services municipaux (collecte à trois voies). Il reste toutefois des mesures à mettre en place afin d'assurer d'atteindre les objectifs définis.



**Figure 8** Évolution du taux de récupération global (%) depuis 2014

---

<sup>3</sup> Le règlement relatif à la gestion des matières résiduelles est entré en vigueur en octobre 2017 et prévoit notamment un nombre maximum de bacs par logement par voie de collecte dans le but de réduire la génération de matières résiduelles et de favoriser le tri de celles-ci.



## 2. SUIVI DES MESURES DU PDGMR PRÉVUES EN 2019

---

Le PDGMR prévoyait pour l'année 2019 huit mesures, soit :

- Mesure 2 : Mettre en place un programme annuel de subvention pour les composteurs domestiques offert à toutes les résidences ;
- Mesure 5 : Rédiger et distribuer un guide détaillé sur la gestion des matières résiduelles, en fonction de la nature de leurs activités, à toutes les industries, tous les commerces et toutes les institutions assimilables aux collectes municipales;
- Mesure 10 : Identifier et interpeller les grands générateurs établis sur le territoire de la Municipalité afin d'apprécier le tri, de même que la qualité et le volume des matières résiduelles produites ;
- Mesure 18 : Adopter un règlement municipal sur la vidange des fosses septiques applicable à toutes les résidences isolées situées sur le territoire de la Municipalité ;
- Mesure 19 : Mettre en place un programme municipal de vidange des boues de fosses septiques applicable à toutes les résidences isolées situées sur le territoire de la Municipalité ;
- Mesure 20 : Réaliser une étude de faisabilité sur l'implantation d'une collecte pour les appareils frigorifiques en fin de vie, en partenariat avec un recycleur reconnu, sur tout le territoire d'Oka ;
- Mesure 22 : Optimiser l'installation et les équipements de l'écocentre municipal de manière à augmenter sa capacité de réception de 30 % par rapport au tonnage généré par le secteur résidentiel pour toutes les catégories de résidus non visés par les collectes municipales ;
- Mesure 24 : Installer des dispositifs de récupération des matières recyclables et des matières résiduelles organiques dans tous les lieux publics et bâtiments municipaux.

De ses huit mesures, trois ont été réalisées en 2019, soit les mesures 2, 20 et 24. Les mesures 5 et 22 ont été débutées en 2019 et se poursuivront en 2020. Tandis que les mesures 10, 18 et 19 ont été remises à 2021.

De plus, certaines mesures ont été réalisées les années précédentes, mais doivent être faites en continu. C'est le cas des mesures suivantes :

- Mesure 3.4 : Promouvoir les activités de récupérateurs dans l'Infolokal.
- Mesure 6 : Planifier et mettre en œuvre une campagne annuelle de sensibilisation, adaptée à l'ensemble des problématiques observées en GMR sur le territoire de la Municipalité.
  - o Précisément 6.5 : Mettre en œuvre les stratégies de communication privilégiées (ex. : séances d'information, ateliers, communiqués de presse, dépliants, guides, etc.).

## SUIVI DES MESURES DU PDGMR PRÉVUES EN 2019

- Mesure 7.3 : Distribuer le guide détaillé et le calendrier de collecte à toutes les unités desservies par les collectes municipales.
- Mesure 12 : Effectuer un bilan sommaire de la performance de tri du secteur résidentiel.
- Mesure 15 : Remettre un billet de courtoisie ou un avis d'infraction aux ménages ne respectant pas le contenu admissible ou les règles à suivre quant à la disposition des résidus dans les différentes voies de collectes municipales.

L'annexe 1 présente les fiches synthèses de chacune de ces mesures<sup>4</sup> en précisant :

- La grande thématique concernée et l'orientation générale de la mesure;
- La description et la mise en contexte de la mesure;
- La surveillance, le suivi avec les résultats escomptés et l'échéancier.

---

<sup>4</sup> Les fiches des mesures prévues en 2017 et 2018 sont également présentées en annexe malgré que le présent bilan ne concerne uniquement l'année 2019.

### 3. COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

---

Lors de la rédaction du PDGMR en 2016-2017, des prévisions de dépenses et de revenus avaient été effectuées pour les années 2017 à 2022. Cette section a pour but de faire état des données réelles de 2019 et de comparer avec les prévisions effectuées lors de la rédaction du PDGMR.

Les coûts réels en 2019 sont supérieurs à ceux qui avaient été prévus tels que calculés avec le salaire du chargé de projets (Tableau 1). En effet, le budget du PDGMR a été réalisé en incluant le salaire de la personne-ressource responsable de la mise en pratique du plan d'action. Toutefois, celui-ci n'est pas réellement comptabilisé dans le budget alloué à la gestion des matières résiduelles, mais plutôt dans la masse salariale, soit 25% en aménagement, urbanisme et zonage et 75% en gestion des matières résiduelles, étant donné les tâches multiples du chargé de projets. Ainsi, le salaire a été retiré des calculs de budget pour l'année 2019. Les données prévisionnelles incluant le salaire ont tout de même été présentées afin de comparer le budget prévisionnel du PDGMR 2017-2022.

Lorsque le budget est recalculé excluant le salaire du chargé de projets, les dépenses réelles sont près de 30 000\$ au-dessus du budget prévisionnel. Ce montant représente la contribution exceptionnelle exigée par Tricentris aux municipalités membres pour couvrir les coûts du traitement des matières recyclables. En effet, cette contribution compense pour le déficit engendré par la difficulté de la vente des matières recyclées. Ce montant ne pouvait être prévu lors de l'élaboration du budget initial.

Les revenus de 2019 sont quant à eux inférieurs aux prévisions (Tableau 1). D'une part, les redevances à l'enfouissement perçues par la Municipalité ont été légèrement plus basses que prévu puisque la quantité enfouie était moindre. L'implantation de la collecte à trois voies devait assurer l'augmentation de la compensation liée à la collecte sélective. En effet, la compensation s'élève à 81 748\$, un montant supérieur à ce qui a été prévu pour 2019, et même pour 2021. Ce sont les revenus générés par l'écocentre qui sont notablement moindres qu'anticipés. Ceci peut être expliqué en partie par la gratuité du service pour les citoyens ainsi que par la diminution de la valeur de revente du métal. Néanmoins, les revenus sont supérieurs à ceux de 2018.

En ce qui concerne les coûts réels par porte, sans la prise en compte de l'achat des bacs roulants, ceux-ci sont nettement supérieurs à ce qui a été prévu initialement pour l'année 2019. En effet, même en retirant les coûts associés au salaire de la personne-ressource, le coût à la porte équivaut à 239\$. Le coût réel à la porte semble donc augmenter plutôt que diminuer tel que prédit. Il est à noter que le tarif

## COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

chargé aux citoyens sur le compte de taxe exclut la contribution exceptionnelle de Tricentris, les coûts d'opération de l'écocentre et le salaire du chargé de projets en environnement.

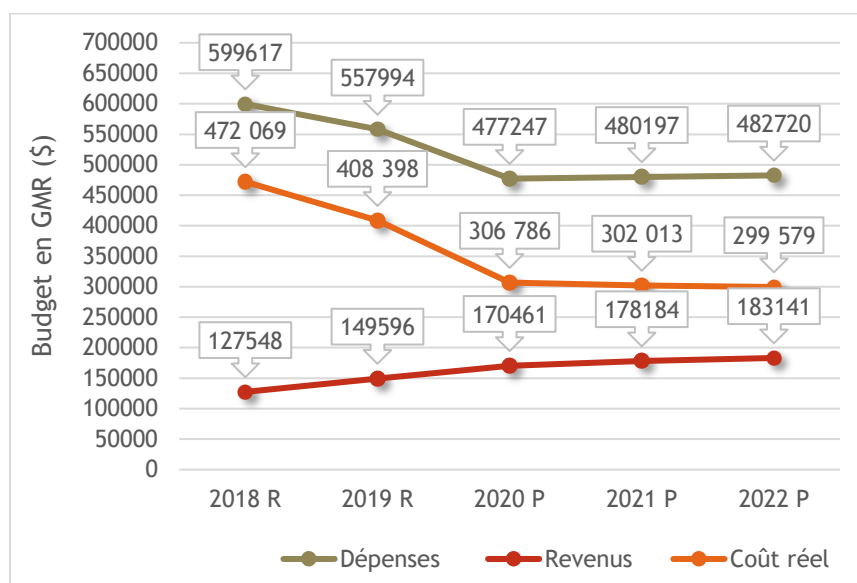
**Tableau 1 Synthèse du bilan financier pour la gestion des matières résiduelles, au cours de la période 2018-2022<sup>5</sup>**

BUDGET EN GMR	2017-2022					
	2018 Réel	2019 Prévisionnel	2019 réel	2020 Prévisionnel	2021 Prévisionnel	2022
<b>Dépenses (\$)</b>						
Sensibilisation/information	1 674 \$	4 800 \$	3 000 \$	4 800 \$	6 300 \$	4 800 \$
Collecte et transport						
RCI Environnement						
Location de conteneurs	226 312 \$	246 989 \$	253 674 \$	249 420 \$	251 851 \$	254 282 \$
Traitement						
Tricentris						
GSI Environnement inc.	39 509 \$	43 850 \$	81 927 \$	48 270 \$	52 835 \$	56 939 \$
Enfouissement						
Waste Management	88 841 \$	92 987 \$	100 650 \$	86 539 \$	79 711 \$	75 894 \$
Écocentre municipal						
Salaires, assurances, entretien						
Service de Recyclage Sterling inc.						
Laurentide Re/Source, Veolia, ...	58 535 \$	73 657 \$	95 996 \$	74 918 \$	76 200 \$	77 505 \$
Bacs roulants	184 746 \$	62 500 \$	22 747 \$	13 300 \$	13 300 \$	13 300 \$
Administration						
Chargé de projet	42 000 \$	43 000 \$	43 000 \$	44 000 \$	45 000 \$	46 000 \$
<b>Dépenses - TOTAL (\$)</b>	<b>641 617 \$</b>	<b>567 783 \$</b>	<b>600 994 \$</b>	<b>521 247 \$</b>	<b>525 197 \$</b>	<b>528 720 \$</b>
<b>Dépenses - TOTAL (\$) - salaire Chargée de projet</b>	<b>599 617 \$</b>	<b>524 783 \$</b>	<b>557 994 \$</b>	<b>477 247 \$</b>	<b>480 197 \$</b>	<b>482 720 \$</b>
<b>Revenus (\$)</b>						
Redevances à l'enfouissement	45 411 \$	69 796 \$	60 747 \$	75 671 \$	81 703 \$	85 325 \$
Compensation pour la collecte sélective	76 415 \$	79 046 \$	81 748 \$	80 120 \$	81 209 \$	81 918 \$
Écocentre municipal						
Association pour le recyclage des produits						
Lacombe et Giasson	5 722 \$	14 093 \$	2 191 \$	14 670 \$	15 272 \$	15 898 \$
Vente de bacs supplémentaires (remplacement)	- \$	- \$	4 910 \$	- \$	- \$	- \$
<b>Revenus - TOTAL (\$)</b>	<b>127 548 \$</b>	<b>162 935 \$</b>	<b>149 596 \$</b>	<b>170 461 \$</b>	<b>178 184 \$</b>	<b>183 141 \$</b>
<b>Coût réel brut - (dépenses - revenus)</b>	<b>514 069 \$</b>	<b>404 848 \$</b>	<b>451 398 \$</b>	<b>350 786 \$</b>	<b>347 013 \$</b>	<b>345 579 \$</b>
<b>Coût réel brut - (dépenses - revenus) - salaire Chargé projet</b>	<b>472 069 \$</b>	<b>361 848 \$</b>	<b>408 398 \$</b>	<b>306 786 \$</b>	<b>302 013 \$</b>	<b>299 579 \$</b>
<b>COÛTS SELON RÈGLEMENT DE TAXATION</b>						
Coût réel par porte (sans bac)	148 \$	157 \$	175 \$	154 \$	151 \$	148 \$
Coût réel par porte (avec bac)	234 \$	186 \$	235 \$	160 \$	157 \$	154 \$
<b>COÛTS RÉEL</b>						
Nombre de portes desservies			1 773			
Coût réel par porte (sans bac)			265 \$			
Coût réel par porte (avec bac)			255 \$			
<b>COÛTS RÉEL (sans chargé de projet)</b>						
Nombre de portes desservies			1 773			
Coût réel par porte (sans bac)			239 \$			
Coût réel par porte (avec bac)			229 \$			

<sup>5</sup> Ces données sont basées sur un scénario conservateur dans la performance de récupération des matières résiduelles de la Municipalité, soit un taux de récupération de 60% des matières recyclables et de 40% des matières organiques pour les prochaines années.

## COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les dépenses en gestion des matières résiduelles ont diminué de 2018 à 2019. Ceci s'explique par l'investissement important nécessaire à l'implantation de la collecte à trois voies en 2018. Ces dépenses sont supérieures aux valeurs estimées notamment en raison de collecte et transport des matières résiduelles et l'enfouissement des déchets domestiques. Les revenus, quant à eux, ont augmentés et devraient continuer à augmenter de manière régulière jusqu'en 2022. L'évolution des revenus par rapport aux dépenses (Figure 9) se reflètera dans les coûts réels qui tendront également à diminuer jusqu'en 2022. Ceci dit, l'estimation des revenus est basée sur l'évaluation des coûts effectuée lors de l'élaboration du PDGMR. Les résultats actuels (Tableau 1) semblent révéler une augmentation des coûts de gestion de matières résiduelles, et ceci, parce qu'il est nécessaire de raffiner le tri des matières afin de valoriser un plus grand pourcentage des matières résiduelles générées. Il s'avère donc important de continuer les efforts de mise en œuvre du PDGMR afin d'atteindre les objectifs établis.



**Figure 9** Évolution du budget en gestion des matières résiduelles de la Municipalité de 2018 à 2022<sup>6</sup>, excluant les dépenses administratives initialement prévues.

<sup>6</sup> Ces données sont basées sur un scénario conservateur dans la performance de récupération des matières résiduelles de la Municipalité, soit un taux de récupération de 60% des matières recyclables et de 40% des matières organiques pour les prochaines années.

## CONCLUSION

---

La Municipalité se rapproche de ses objectifs de récupération, notamment avec un taux de récupération de 52% pour les matières recyclables. Malgré que ce soit seulement la deuxième année, le service de collecte de matières organiques permet ainsi à la Municipalité d'afficher un taux de récupération de 48,2% et de contribuer à la diminution significative de près de 30% des quantités envoyées à l'enfouissement. Quant à l'écocentre municipal, les quantités récupérées en 2019 sont inférieures aux années précédentes malgré la gratuité des services depuis le printemps 2017. En combinant tous les services de récupération des matières résiduelles en vue de leur recyclage, ce sont 1 344 tonnes de matières qui ont évité l'enfouissement. Ainsi, la Municipalité présente en 2019 un taux de récupération global de 49,2%.

Parmi les différentes mesures du PDGMR prévues en 2019, certaines ont été complétées, notamment la réalisation de différentes mesures de sensibilisation. D'autres mesures, quant à elles, sont encore en cours de réalisation, incluant l'évaluation de l'agrandissement de la capacité de l'Écocentre. D'autres sont remises à 2021, dont les mesures touchant la gestion des fosses septiques.

Enfin, le bilan financier a permis d'illustrer l'importance de maintenir les efforts de mise en œuvre du PDGMR afin de minimiser l'augmentation des coûts de gestion des matières résiduelles. En effet, en améliorant sa performance de récupération, la Municipalité diminuera ses dépenses liées à l'enfouissement des matières résiduelles et par la même occasion augmentera ses revenus provenant des redevances à l'enfouissement et à la valorisation des matières.

## ANNEXE 1 Rapport synthèse de suivi de la mise en œuvre des mesures du PDGMR prévues en 2017 et 2018

<b>MESURE N° : 1 - Mettre en place un programme annuel de subvention pour les couches lavables offert à toutes les familles.</b>									
<b>GRANDE THÉMATIQUE</b>									
1- Sensibilisation, information et éducation									
<b>ORIENTATION GÉNÉRALE</b>									
Réduction à la source									
<b>DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE</b>									
<b>Justification de la mesure</b>	Contribuer à la réduction de la quantité de déchets générés par habitant								
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions		Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka								
<b>Collaborateurs</b>									
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)		x	Ressources financières			x	Ressources matérielles	
<b>SURVEILLANCE ET SUIVI</b>									
<b>Résultat escompté</b>	Diminuer de 40% la quantité de déchets générés par habitant d'ici 2022								
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Montant de la subvention définie				x				
	Programme et formulaire rédigés				x				
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Nombre de médias utilisés				x				
<b>État d'avancement</b>	Complétée		x	Complétée, mesure en continu			Amorcée		Non débutée
<b>ÉCHÉANCIER</b>									
	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>			
	Élaboré en 2017								
<b>AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES</b>									
Un remboursement de 50 % du coût d'achat de couches lavables et de ses accessoires (caches-couches, protège-couches, doublures absorbantes) jusqu'à concurrence de 100 \$. Un montant additionnel de 25 \$ s'ajoute à ce remboursement si les couches sont fabriquées au Québec. Pour les couches achetées de seconde main d'un particulier à un autre, un remboursement de 50 % du prix d'achat sera remis, jusqu'à concurrence de 75 \$. Si une facture officielle n'est pas produite, le résident doit émettre une copie de l'annonce, obtenir la preuve écrite du vendeur quant à la transaction ou un reçu. La description du programme ainsi que le formulaire de demande sont disponibles sur le site internet de la Municipalité									



**MESURE N° : 2 - Mettre en place un programme annuel de subvention pour les composteurs domestiques offert à toutes les résidences.**

**GRANDE THÉMATIQUE**

1- Sensibilisation, information et éducation

**ORIENTATION GÉNÉRALE**

Réduction à la source

**DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE**

<b>Justification de la mesure</b>	Diminution des coûts relatifs à la collecte, au transport et au traitement des matières organiques putrescibles.								
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions		Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka								
<b>Collaborateurs</b>									
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)		x	Ressources financières			2000\$ annuellement	Ressources matérielles	

**SURVEILLANCE ET SUIVI**

<b>Résultat escompté</b>	Diminuer de 40 % la quantité de déchets générés par habitant d'ici 2022.								
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Partenariat signé par les parties				S.O.	Nombre de médias utilisés			X
	Montant de la subvention défini				X				
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Programme et formulaire rédigés				X				
<b>État d'avancement</b>	Complétée	X	Complétée, mesure en continu			Amorcée			Non débutée

**ÉCHÉANCIER**

2017	2018	2019	2020	2021	2022
		Mise en place en 2019	Mettre de l'avant le programme et faire le suivi		

**AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Publications et bilan du financement attribué ont été effectués pour 2019.

<b>MESURE N° : 3 - Appuyer les activités de réemploi ayant cours sur le territoire d'Oka</b>									
<b>GRANDE THÉMATIQUE</b>									
1- Sensibilisation, information et éducation									
<b>ORIENTATION GÉNÉRALE</b>									
Réemploi									
<b>DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE</b>									
<b>Justification de la mesure</b>	Détourner de l'enfouissement des biens valorisables								
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions		Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka								
<b>Collaborateurs</b>	Maison du partage								
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)			x	Ressources financières				Ressources matérielles
<b>SURVEILLANCE ET SUIVI</b>									
<b>Résultat escompté</b>	Diminuer de 40% la quantité de déchets générés par habitant d'ici 2022								
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Liste des récupérateurs			x	Nombre de parution annuellement				
	Bottins de récupérateurs rédigés								
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Bottins de récupérateurs publiés								
<b>État d'avancement</b>	Complétée		Complétée, mesure en continu		Amorcée		x	Non débutée	
<b>ÉCHÉANCIER</b>									
2017	2018	2019	2020	2021	2022				
Publication en 2017 et 2018. Mesure en continu.									
<b>AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES</b>									
Des publications ont été effectuées sur les activités de la Maison du partage à Oka via les canaux de communication de la Municipalité (Infolokal, Facebook, site internet)									

**MESURE N° : 4 - Rédiger et distribuer un guide détaillé sur la gestion responsable des résidus CRD****GRANDE THÉMATIQUE**

1- Sensibilisation, information et éducation

**ORIENTATION GÉNÉRALE**

Performance de tri des matières résiduelles

**DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE**

<b>Justification de la mesure</b>	Importance environnementale de gérer de manière responsable les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)									
<b>Générateurs</b>	Résidentiel		Industries, commerces et institutions		Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition	x
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka									
<b>Collaborateurs</b>	Service externe (graphisme)									
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)			x	Ressources financières			x	Ressources matérielles	

**SURVEILLANCE ET SUIVI**

<b>Résultat escompté</b>	Recycler 70% des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) d'ici 2022									
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Lieux de tri et avenues de valorisation identifiés				x	Nombre de guides distribués				
	Bonnes pratiques définies				x					
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Guide détaillé rédigé				x					
<b>État d'avancement</b>	Complétée			Complétée, mesure en continu		x	Amorcée			Non débutée

**ÉCHÉANCIER**

2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Réalisé au printemps 2018				

**AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

En plus de sensibiliser les citoyens sur l'importance de gérer les résidus CRD avec des pratiques responsables, le guide les informe sur les règles de fonctionnement de l'écocentre municipal et l'existence de centres de tri spécialisés dans la région. La distribution du guide se fait par l'inspecteur à la réglementation lors de l'émission de permis de construction, rénovation ou démolition et à l'écocentre municipal par le préposé.

**MESURE N° : 5 - Rédiger et distribuer un guide détaillé sur la gestion des matières résiduelles, en fonction de la nature de leurs activités, à toutes les ICI assimilables aux collectes municipales.**

GRANDE THÉMATIQUE										
1- Sensibilisation, information et éducation										
ORIENTATION GÉNÉRALE										
Performance de tri des matières résiduelles										
DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE										
<b>Justification de la mesure</b>	Contribuer à réduire la quantité de déchets enfouis dans le secteur des ICI.									
<b>Générateurs</b>	Résidentiel		Industries, commerces et institutions	x	Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition	
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka									
<b>Collaborateurs</b>	Service externe (graphisme)									
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)			x	Ressources financières			x	Ressources matérielles	
SURVEILLANCE ET SUIVI										
<b>Résultat escompté</b>	Diminuer de 40 % la quantité de déchets enfouis par le secteur des ICI assimilables aux collectes municipales d'ici 2022.									
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Unités ICI identifiées et catégorisées				x					
	Description des sous-catégories ICI documentée									
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Bilan des services publics et privés en GMR effectué									
<b>État d'avancement</b>	Complétée			Complétée, mesure en continu			Amorcée		x	Non débutée
ÉCHÉANCIER										
	2017	2018	2019	2020	2021	2022				
			Débuté, remis à 2020							
AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES										

## MESURE N° : 6 - Planifier et mettre en œuvre une campagne annuelle de sensibilisation adaptée à l'ensemble des problématiques observées en GMR

### GRANDE THÉMATIQUE

1- Sensibilisation, information et éducation

### ORIENTATION GÉNÉRALE

Performance de tri des matières résiduelles

### DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE

<b>Justification de la mesure</b>	Stimuler la participation et l'engagement des citoyens dans le tri des matières résiduelles								
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions		Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka								
<b>Collaborateurs</b>									
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)				Ressources financières				Ressources matérielles

### SURVEILLANCE ET SUIVI

<b>Résultat escompté</b>	Diminuer de 40% les coûts relatifs à l'enfouissement des matières résiduelles produites par le secteur municipal d'ici 2022								
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Problématiques locales en GMR identifiées				x	Nombre et types de stratégies de communication mises en œuvre			
	Stratégie de communication identifiée				x				
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Nombre et type d'outils de communication distribués								
<b>État d'avancement</b>	Complétée			Complétée, mesure en continu		x	Amorcée		Non débutée

### ÉCHÉANCIER

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Débutée en 2017		Campagne ICE au bac (matières recyclables)			

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

La campagne de sensibilisation "La bande écolo" a été réalisée pour promouvoir l'arrivée de la collecte des matières organiques. Des outils de communications ont été produits, tels que des panneaux routiers et des aide-mémoire pour le tri des matières.

<b>MESURE N° : 7 - Rédiger et distribuer un guide détaillé sur le triage des matières résiduelles.</b>									
<b>GRANDE THÉMATIQUE</b>									
1- Sensibilisation, information et éducation									
<b>ORIENTATION GÉNÉRALE</b>									
Performance de tri des matières résiduelles									
<b>DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE</b>									
<b>Justification de la mesure</b>	Stimuler la participation et l'engagement des citoyens dans le tri des matières résiduelles								
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions	x	Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka								
<b>Collaborateurs</b>									
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)			x	Ressources financières			x	Ressources matérielles
<b>SURVEILLANCE ET SUIVI</b>									
<b>Résultat escompté</b>	Recycler 60% des matières organiques et 70% des matières recyclables produites par le secteur résidentiel et le secteur des ICI assimilables d'ici 2022								
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Guide sur la gestion des matières résiduelles rédigée				x				
	Calendrier de collecte rédigé				x				
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Nombre de guides/calendriers distribués				x				
<b>État d'avancement</b>	Complétée			Complétée, mesure en continu		x	Amorcée		Non débutée
<b>ÉCHÉANCIER</b>									
<b>2017</b>	<b>2018</b>		<b>2019</b>		<b>2020</b>		<b>2021</b>		<b>2022</b>
Réalisé en 2017 Distribution en continu	Distribué en 2018		Distribué en 2019						
<b>AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES</b>									

**MESURE N° : 8 - Faciliter l'accès à l'information relative à la GMR sur le site web de la Municipalité.****GRANDE THÉMATIQUE**

1- Sensibilisation, information et éducation

**ORIENTATION GÉNÉRALE**

Performance de tri des matières résiduelles

**DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE**

<b>Justification de la mesure</b>	Maximiser l'accès à l'information utile								
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions	x	Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka								
<b>Collaborateurs</b>									
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)			x	Ressources financières				Ressources matérielles

**SURVEILLANCE ET SUIVI**

<b>Résultat escompté</b>	Recycler 60% des matières organiques et 70% des matières recyclables produites par le secteur résidentiel et le secteur des ICI assimilables d'ici 2022								
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Onglet "environnement" créé en en-tête				x				
	Contenu mis à jour				x				
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>									
<b>État d'avancement</b>	Complétée			Complétée, mesure en continu		x	Amorcée		Non débutée

**ÉCHÉANCIER**

2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Réalisée tout au long de l'année 2018				

**AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

<b>MESURE N° : 9 - Intégrer un "baromètre" révélant le taux de participation et le taux global de récupération sur la page d'accueil du site web.</b>						
<b>GRANDE THÉMATIQUE</b>						
1- Sensibilisation, information et éducation						
<b>ORIENTATION GÉNÉRALE</b>						
Performance de tri des matières résiduelles						
<b>DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE</b>						
<b>Justification de la mesure</b>	Rendre compte des résultats afin de souligner les efforts des citoyens					
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions	x	Grands générateurs	Fermes
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka					
<b>Collaborateurs</b>						
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)	x	Ressources financières		Ressources matérielles	
<b>SURVEILLANCE ET SUIVI</b>						
<b>Résultat escompté</b>	Recycler 60% des matières organiques et 70% des matières recyclables produites par le secteur résidentiel et le secteur des ICI assimilables d'ici 2022					
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Base de données créée		x			
	Baromètre de la performance municipale créé et mise à jour					
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Retombées financières calculées		x			
<b>État d'avancement</b>	Complétée		Complétée, mesure en continu		Amorcée	x
<b>ÉCHÉANCIER</b>						
<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	
	Base de données mise à jour tout au long de l'année	Retombées financières calculées en 2019 pour 2018				
<b>AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES</b>						
Le baromètre n'a pas été créé, car il s'avère que la mesure du taux de participation nécessiterait des ressources trop importantes pour avoir des données fiables. Toutefois, le baromètre concernant le taux de récupération pourrait être créé en 2019.						



**MESURE N° : 10 – Identifier et interpeller les grands générateurs établis sur le territoire de la Municipalité****GRANDE THÉMATIQUE**

Acquisition de connaissance

**ORIENTATION GÉNÉRALE**

Performance de tri des matières résiduelles

**DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE****Justification de la mesure** Réduire la quantité de déchets voués à l'enfouissement des grands générateurs en optant pour une voie de valorisation des matières résiduelles (composte, recyclage).

<b>Générateurs</b>	Résidentiel		Industries, commerces et institutions	x	Grands générateurs	x	Fermes		Construction, rénovation et démolition	
--------------------	-------------	--	---------------------------------------	---	--------------------	---	--------	--	--	--

**Responsable** Municipalité d'Oka**Collaborateurs**

<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)	x	Ressources financières		Ressources matérielles	
------------------------------------	--	---	------------------------	--	------------------------	--

**SURVEILLANCE ET SUIVI****Résultat escompté** Recycler 60% des matières organiques et 70% des matières recyclables produites par le secteur résidentiel et le secteur des ICI assimilables d'ici 2022

<b>Indicateurs de suivi*</b>	Grands générateurs identifiés	x	Nombre de formulaires remplis	
	Formulaire créé		Bilan complété	

<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Nombre de formulaires envoyés			
-----------------------------------	-------------------------------	--	--	--

<b>État d'avancement</b>	Complétée		Complétée, mesure en continu		Amorcée	x	Non débutée	
--------------------------	-----------	--	------------------------------	--	---------	---	-------------	--

**ÉCHÉANCIER**

2017	2018	2019	2020	2021	2022
		Liste débutée			

**AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Mesure repoussée en 2021.

<b>MESURE N° : 12 - Évaluer sommairement le contenu des bacs roulants destinés aux collectes municipales.</b>										
<b>GRANDE THÉMATIQUE</b>										
Acquisition de connaissance										
<b>ORIENTATION GÉNÉRALE</b>										
Performance de tri des matières résiduelles										
<b>DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE</b>										
<b>Justification de la mesure</b>	Permettre une sensibilisation personnalisée pour stimuler la participation aux différentes collectes et améliorer la performance de tri à la maison									
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions	x	Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition	
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka									
<b>Collaborateurs</b>										
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)			x	Ressources financières				Ressources matérielles	
<b>SURVEILLANCE ET SUIVI</b>										
<b>Résultat escompté</b>	Recycler 60% des matières organiques et 70% des matières recyclables produites par le secteur résidentiel et le secteur des ICI assimilables d'ici 2022									
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Formulaire créé				x	Nombre de formulaires dûment remplis				
	Parcours planifier				x	Données compilées et interprétées				x
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Ressources humaines mobilisées				x	Bilan effectué				
<b>État d'avancement</b>	Complétée			Complétée, mesure en continu			Amorcée		x	Non débutée
<b>ÉCHÉANCIER</b>										
<b>2017</b>	<b>2018</b>		<b>2019</b>		<b>2020</b>		<b>2021</b>		<b>2022</b>	
	Évaluation de la participation réalisée tout au long de l'année		Tournée du territoire effectuée							
<b>AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES</b>										
Par manque de ressources, l'évaluation sommaire du contenu des bacs n'a pas pu être effectuée. Toutefois, des tournées du territoire ont été effectuées tout au long de l'année afin de repérer des dispositions de matières inadéquates lors des collectes et d'identifier les adresses non participantes aux collectes de matières recyclables. Une liste d'adresses a ainsi été créée et celles-ci seront approchées au courant de l'année 2019.										

**MESURE N° : 13 - Adopter une réglementation régissant la qualité et la quantité de résidus autorisés dans les différentes voies de collectes.**

**GRANDE THÉMATIQUE**

Réglementation

**ORIENTATION GÉNÉRALE**

Performance de tri des matières résiduelles

**DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE**

<b>Justification de la mesure</b>	Encourager la récupération et optimiser la gestion des matières résiduelles									
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions	x	Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition	
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka									
<b>Collaborateurs</b>										
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)			x	Ressources financières				Ressources matérielles	

**SURVEILLANCE ET SUIVI**

<b>Résultat escompté</b>	Recycler 60% des matières organiques et 70% des matières recyclables produites par le secteur résidentiel et le secteur des ICI assimilables d'ici 2022								
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Pistes d'amélioration et éléments à régir identifiés				x	Règlement adopté			x
	Projet de règlement rédigé				x				
<b>*(Cochez lorsqu'effectué)</b>	Projet de règlement présenté				x				
<b>État d'avancement</b>	Complétée		x	Complétée, mesure en continu			Amorcée		Non débutée

**ÉCHÉANCIER**

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Règlement adopté en 2017					

**AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

--

<b>MESURE N° : 14 - Adopter une nouvelle réglementation à l'égard de la tarification des services municipaux en gestion des matières résiduelles.</b>									
<b>GRANDE THÉMATIQUE</b>									
Réglementation									
<b>ORIENTATION GÉNÉRALE</b>									
Performance de tri des matières résiduelles									
<b>DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE</b>									
<b>Justification de la mesure</b>	Mettre à jour la tarification des services de gestion des matières résiduelles								
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions	x	Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka								
<b>Collaborateurs</b>									
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)			x	Ressources financières				Ressources matérielles
<b>SURVEILLANCE ET SUIVI</b>									
<b>Résultat escompté</b>	Recycler 60% des matières organiques et 70% des matières recyclables produites par le secteur résidentiel et le secteur des ICI assimilables d'ici 2022								
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Pistes d'amélioration identifiées					Règlement adopté			x
	Projet de règlement rédigé				x				
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Projet de règlement présenté				x				
<b>État d'avancement</b>	Complétée		x	Complétée, mesure en continu			Amorcée		Non débutée
<b>ÉCHÉANCIER</b>									
2017	2018	2019	2020	2021	2022				
Réalisé en 2017									
<b>AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES</b>									

**MESURE N° : 15 - Remettre un billet de courtoisie ou un avis d'infraction aux ménages ne respectant pas les règles de disposition des résidus.****GRANDE THÉMATIQUE**

Réglementation

**ORIENTATION GÉNÉRALE**

Performance de tri des matières résiduelles

**DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE**

<b>Justification de la mesure</b>	Susciter l'utilisation des avenues du recyclage						
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions	x	Grands générateurs	Fermes	Construction, rénovation et démolition
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka						
<b>Collaborateurs</b>							
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)		x	Ressources financières		Ressources matérielles	

**SURVEILLANCE ET SUIVI**

<b>Résultat escompté</b>	Recycler 60% des matières organiques et 70% des matières recyclables produites par le secteur résidentiel et le secteur des ICI assimilables d'ici 2022						
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Entente établie entre les parties			x			
	Nombre de billets de courtoisie émis			x			
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Nombre d'avis d'infraction émis			x			
<b>État d'avancement</b>	Complétée		Complétée, mesure en continu	x	Amorcée	Non débutée	

**ÉCHÉANCIER**

2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Tout au long de l'année	Tout au long de l'année			

**AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

En 2018, aucun avis d'infraction n'a été émis et quarante-trois billets de courtoisie ont été distribués. Les billets de courtoisie étaient distribués lorsqu'aucun citoyen n'était présent sur les lieux.

En 2019,

<b>MESURE N° : 16 - Appliquer la réduction du nombre de bacs roulants admissibles pour la collecte des déchets domestiques.</b>										
<b>GRANDE THÉMATIQUE</b>										
Réglementation										
<b>ORIENTATION GÉNÉRALE</b>										
Performance de tri des matières résiduelles										
<b>DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE</b>										
<b>Justification de la mesure</b>	Enfourir uniquement les déchets ultimes									
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions	x	Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition	
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka									
<b>Collaborateurs</b>										
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)			x	Ressources financières			x	Ressources matérielles	
<b>SURVEILLANCE ET SUIVI</b>										
<b>Résultat escompté</b>	Diminuer de 40% les coûts relatifs à l'enfouissement des matières résiduelles produites par le secteur municipal d'ici 2022									
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Nombre de bacs roulants identifiés				x					
	Nombre d'unités documentées									
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Nombre de bacs roulants remplacés				x					
<b>État d'avancement</b>	Complétée			Complétée, mesure en continu			Amorcée		x	Non débutée
<b>ÉCHÉANCIER</b>										
2017	2018	2019	2020	2021	2022					
	Tout au long de l'année 2018									
<b>AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES</b>										
Lors de demande de remplacement de bac brisé, les échanges sans frais de bacs étaient effectués si celui à remplacer avait été distribué auparavant par la Municipalité d'Oka. Dans le cas contraire, des frais établis par règlement étaient appliqués.										

**MESURE N° : 17 - Adopter le règlement type de la CMM sur l'interdiction de distribuer des sacs de plastique à usage unique.****GRANDE THÉMATIQUE**

Réglementation

**ORIENTATION GÉNÉRALE**

Réduction à la source

**DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE**

<b>Justification de la mesure</b>	Encourager un changement de comportement à l'égard de l'utilisation des sacs de plastique à usage unique								
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions	x	Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka								
<b>Collaborateurs</b>	Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)								
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)			x	Ressources financières				Ressources matérielles

**SURVEILLANCE ET SUIVI**

<b>Résultat escompté</b>	Diminuer de 40% la quantité de déchets générés par habitant d'ici 2022									
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Projet de règlement rédigé				x					
	Projet de règlement présenté				x					
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Règlement adopté									
<b>État d'avancement</b>	Complétée			Complétée, mesure en continu			Amorcée		x	Non débutée

**ÉCHÉANCIER**

2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Réalisé au printemps et à l'été 2018				

**AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Suite à la publication du rapport technique final d'analyse du cycle de vie des sacs d'emplettes au Québec réalisé par le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits et services pour le compte de Recyc-Québec, le projet de règlement n'a pas été adopté et une approche de sensibilisation a plutôt été privilégiée. Ainsi, différents outils d'information et de sensibilisation ont été réalisés en collaboration avec la CMM dont des panneaux d'affichage routier, des dépliants disponibles dans différents commerces du territoire ainsi des aimants à poser sur les vitrines des commerces participants.

## MESURE N° : 18 - Adopter un règlement municipal sur la vidange des fosses septiques applicable à toutes les résidences isolées situées sur le territoire de la Municipalité

### GRANDE THÉMATIQUE

Réglementation

### ORIENTATION GÉNÉRALE

Recyclage des boues municipales

### DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE

<b>Justification de la mesure</b>	Réglementer le vidange des fausses septiques afin d'assurer la valorisation des boues municipales.								
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions		Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka								
<b>Collaborateurs</b>									
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)		x	Ressources financières				Ressources matérielles	

### SURVEILLANCE ET SUIVI

<b>Résultat escompté</b>	Recycler et valoriser 100 % des boues municipales d'ici 2022								
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Grandes dispositions identifiées								
	Projet de règlement rédigé, présenté et adopté								
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>									
<b>État d'avancement</b>	Complétée			Complétée, mesure en continu			Amorcée		Non débutée x

### ÉCHÉANCIER

2017	2018	2019	2020	2021	2022

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Mesure repoussé en 2021.



## MESURE N° : 19 - Mettre en place un programme municipal de vidange des boues de fosses septiques applicables aux résidences isolées.

### GRANDE THÉMATIQUE

Infrastructures et services municipaux

### ORIENTATION GÉNÉRALE

Recyclage des boues municipales

### DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE

<b>Justification de la mesure</b>	Assurer le traitement des boues municipales en vue de leur pleine valorisation							
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions		Grands générateurs		Fermes	Construction, rénovation et démolition
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka							
<b>Collaborateurs</b>								
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)		x	Ressources financières				Ressources matérielles

### SURVEILLANCE ET SUIVI

<b>Résultat escompté</b>	Recycler et valoriser 100% des boues municipales d'ici 2022						
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Fosses géolocalisées						
	Devis rédigé				2019		
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Contrat signé par les parties				2020		
<b>État d'avancement</b>	Complétée		Complétée, mesure en continu		Amorcée	x	Non débutée

### ÉCHÉANCIER

2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Inspection réalisée tout au long de l'année	Inspection réalisée tout au long de l'année			

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Tout au long de l'année 2018, l'inspecteur à la réglementation a effectué des visites chez les citoyens afin de vérifier que leur fosse septique soit accessible. Toutefois, aucune géolocalisation n'a été encore effectuée. Devis et contrat à faire en 2021.

<b>MESURE N° : 20 - Réaliser une étude de faisabilité sur l'implantation d'une collecte pour les appareils frigorifiques en fin de vie.</b>							
<b>GRANDE THÉMATIQUE</b>							
Infrastructures et services municipaux							
<b>ORIENTATION GÉNÉRALE</b>							
Performance de tri							
<b>DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE</b>							
<b>Justification de la mesure</b>	Optimiser la récupération des appareils frigorifiques en fin de vie						
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions		Grands générateurs	Fermes	Construction, rénovation et démolition
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka						
<b>Collaborateurs</b>							
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)	x	Ressources financières		Ressources matérielles		
<b>SURVEILLANCE ET SUIVI</b>							
<b>Résultat escompté</b>	Diminuer de 40% les coûts relatifs à l'enfouissement des matières résiduelles produites par le secteur municipal d'ici 2022						
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Recensement effectué		x	Devis rédigé			
	Scénarios de gestion formulés		x	Contrat signé par les parties			
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Étude réalisée		x				
<b>État d'avancement</b>	Complétée	x	Complétée, mesure en continu		Amorcée	Non débutée	
<b>ÉCHÉANCIER</b>							
<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>		
	Options de gestion explorées tout au long de l'année 2018	Étude réalisée					
<b>AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES</b>							
Deux organismes ont été considérés pour la récupération et la valorisation des appareils frigorifiques en fin de vie chez les citoyens, soit PureSphera et le Grenier populaire. Toutefois, les coûts de gestion par appareils ont poussé la Municipalité à conserver le mode de gestion actuel, soit leur récupération à l'écocentre municipal.							

## MESURE N° : 21 - Planter une collecte pour les matières résiduelles organiques.

### GRANDE THÉMATIQUE

Infrastructures et services municipaux

### ORIENTATION GÉNÉRALE

Performance de tri des matières résiduelles

### DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE

<b>Justification de la mesure</b>	Détourner les matières organiques de l'enfouissement								
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions	x	Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka								
<b>Collaborateurs</b>									
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)			x	Ressources financières			x	Ressources matérielles

### SURVEILLANCE ET SUIVI

<b>Résultat escompté</b>	Recycler 60% des matières organiques produites sur le territoire d'Oka d'ici 2022								
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Devis rédigé (contrat collecte et transport)				x	Contrat signé par les parties (contrat traitement)			x
	Contrat signé par les parties (contrat collecte et transport)				x				
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Devis rédigé (contrat traitement)				x				
<b>État d'avancement</b>	Complétée		x	Complétée, mesure en continu			Amorcée		Non débutée

### ÉCHÉANCIER

2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mise en place en 2017	Début des collectes en 2018				

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

--

## MESURE N° : 22 - Optimiser l'installation et les équipements de l'écocentre municipal de manière à augmenter sa capacité de réception de 30 %.

GRANDE THÉMATIQUE									
Infrastructures et services municipaux									
ORIENTATION GÉNÉRALE									
Performance de tri des matières résiduelles									
DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE									
<b>Justification de la mesure</b>	Augmenter la capacité de recyclage des matières résiduelles non visées par les collectes municipales.								
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions		Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka								
<b>Collaborateurs</b>	Firme d'ingénierie Chamard - stratégies environnementales								
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)			x	Ressources financières			x	Ressources matérielles
SURVEILLANCE ET SUIVI									
<b>Résultat escompté</b>	Recycler 70% des résidus de construction de rénovation et de démolition (CRD) et 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte d'ici 2022.								
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Besoins identifiés				x	Écocentre ouvert au public			
	Plan réalisé								
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	projet réalisé								
<b>État d'avancement</b>	Complétée			Complétée, mesure en continu		Amorcée		x	Non débutée
ÉCHÉANCIER									
2017	2018	2019	2020	2021	2022				
		Étude de faisabilité effectuée	Plan à finaliser						
AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES									
2 options ont été présentées par la firme d'ingénierie, nous en sommes présentement à choisir l'option qui saura répondre au besoin de la municipalité pour les années à venir. Le plan sera par la suite précisé selon l'option sélectionnée.									

## MESURE N° : 24 - Installer des dispositifs de récupération des matières recyclables et des matières résiduelles organiques dans tous les lieux publics et bâtiments municipaux.

### GRANDE THÉMATIQUE

Infrastructures et services municipaux

### ORIENTATION GÉNÉRALE

Performance de tri des matières résiduelles

### DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE

<b>Justification de la mesure</b>	Réduire les matières résiduelles endouïs à l'échelle de la municipalité								
<b>Générateurs</b>	Résidentiel	x	Industries, commerces et institutions	x	Grands générateurs		Fermes		Construction, rénovation et démolition
<b>Responsable</b>	Municipalité d'Oka								
<b>Collaborateurs</b>	CRD								
<b>Budget organisationnel (\$)</b>	Ressources humaines (interne ou externe)			x	Ressources financières				Ressources matérielles

### SURVEILLANCE ET SUIVI

<b>Résultat escompté</b>	Recycler 60 % des matières organiques et 70 % des matières recyclables produites par le secteur résidentiel et le secteur des ICI assimilables d'ici 2022								
<b>Indicateurs de suivi*</b>	Lieux et bâtiments identifiés				x				
	Demande de subvention effectuée				x				
<b>* (Cochez lorsqu'effectué)</b>	Nombre de dispositifs installés				x				
<b>État d'avancement</b>	Complétée	x	Complétée, mesure en continu			Amorcée			Non débutée

### ÉCHÉANCIER

2017	2018	2019	2020	2021	2022
		Mis en place en 2019			

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES